

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 20 février 2023

Le vingt février deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, Mme Françoise GROSS, M. GIRAUD Marc, M Jean-Jacques SIBILLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

OBJET : VOTE DES TAUX

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux de contributions directes inchangés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux ci-dessous pour 2023 :

- Taxe d'habitation (TH) : 12%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B) dont Part départemental = 15.90% 35.90%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.NB) 131.59%

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POU R	CONTRE	ABST .
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 20 février 2023
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
Christine CHOLAT



C. Cholat